

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE
MONLET**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

Date de Convocation Publique	:	04/04/2024
Date d'Affichage	:	04/04/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	09
Nombre de Conseillers présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	08

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le Onze Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix huit heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire.

Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Daniel PICOT-Laurent GARNIER-Roland MEYSSONNIER- Raphaël SABY- Christine VALENTIN .

Etaient absents : Frédéric DELOLME ,ayant donné pouvoir à Daniel PICOT ; Eric SOUBEYRE
Philippe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : 17/2024 -VOTE CFU LOTISSEMENT DE LA GARE /2023

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le Compte Financier Unique du budget du lotissement de la Gare de l'exercice 2023 s'est exécuté du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les opérations des Sections de Fonctionnement et d'Investissement .

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

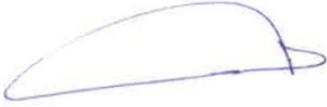
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	-2 289.97			105 288.43	2 289.97	105 288.43
Opérations de l'exercice	-1 107.60€				1 107.60 €	
TOTAUX	3 397.57 €			105 288.43	3 397.57 €	105 288.43
Résultats de clôture				105 288.43 €		101 890.86 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3397.57			105 288.43		101 890.86€
RESULTATS DEFINITIFS						

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2024 du lotissement de la Gare .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

- Approuve , le Compte Financier Unique 2023 du lotissement de la Gare par :
7 Voix pour .
0 Voix contre .
- Donne pouvoir à M le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Michel DESSIMOND -Maire



P RITTER -secrétaire de séance



*Délibération n° 17/2024 certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission au contrôle
de légalité le 18/04/2024*

*Publiée sur le site de la commune de Monlet
le 21/05/2024*

VOTE CFU 2023 /LOT GARE